

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 78 (1927)  
**Heft:** 2  
  
**Nachruf:** Nos Morts

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

attendre les résultats les meilleurs consisterait dans la gérance des forêts en tenant bien compte des intérêts de l'agriculture et de l'alpiculture et en restant en contact avec leurs représentants. Mais les arrondissements forestiers de la montagne sont si étendus que leurs administrateurs doivent se borner à des ouvrages de réparation (travaux de défense; reboisements) et à renoncer à une activité vraiment productrice.

Ces arrondissements devraient être plus nombreux; ou bien il faudrait donner un adjoint (ingénieur forestier ou ingénieur agronome) à leurs gérants. De la sorte, l'un de ceux-ci pourrait s'occuper exclusivement de la production forestière et l'autre des travaux techniques proprement dits (corrections de torrents, d'avalanches, chemins, etc.). Tous deux pourraient venir en aide aux populations montagnardes par des conseils; ils devraient nécessairement posséder les connaissances voulues en agriculture et alpiculture. Dans les régions alpestres où les diverses branches de la production du sol sont très dépendantes les unes des autres, cette collaboration est d'une absolue nécessité. Tout exclusivisme ne peut qu'être dommageable.

L'an dernier, des étudiants ont participé à Bosco (Tessin) à une œuvre volontaire de secours, après un sinistre. De tels travaux devraient être encouragés, car on ne saurait prétendre qu'ils puissent porter atteinte aux principes militaires en honneur dans notre armée de milices.

Ces lignes s'adressent à tous ceux qui ont à cœur la prospérité de notre patrie. Espérons que nombreux sont ceux qui feront preuve de compréhension pour ces questions économiques, d'un si vital intérêt pour les montagnards et voudront, dans la mesure de leurs moyens, leur venir en aide. Notre économie forestière se trouve placée en face d'un grave problème, de haute importance. Il faut souhaiter qu'elle saura aider à le résoudre ayant en vue l'intérêt supérieur du pays, ainsi qu'elle l'a fait déjà quand il s'est agi, par une législation forestière sévère, de lui conserver en permanence les bienfaits qui découlent d'un manteau forestier en bon état.

(Traduction.)

Zurich.

H. Müller, ing. forestier.

## NOS MORTS.

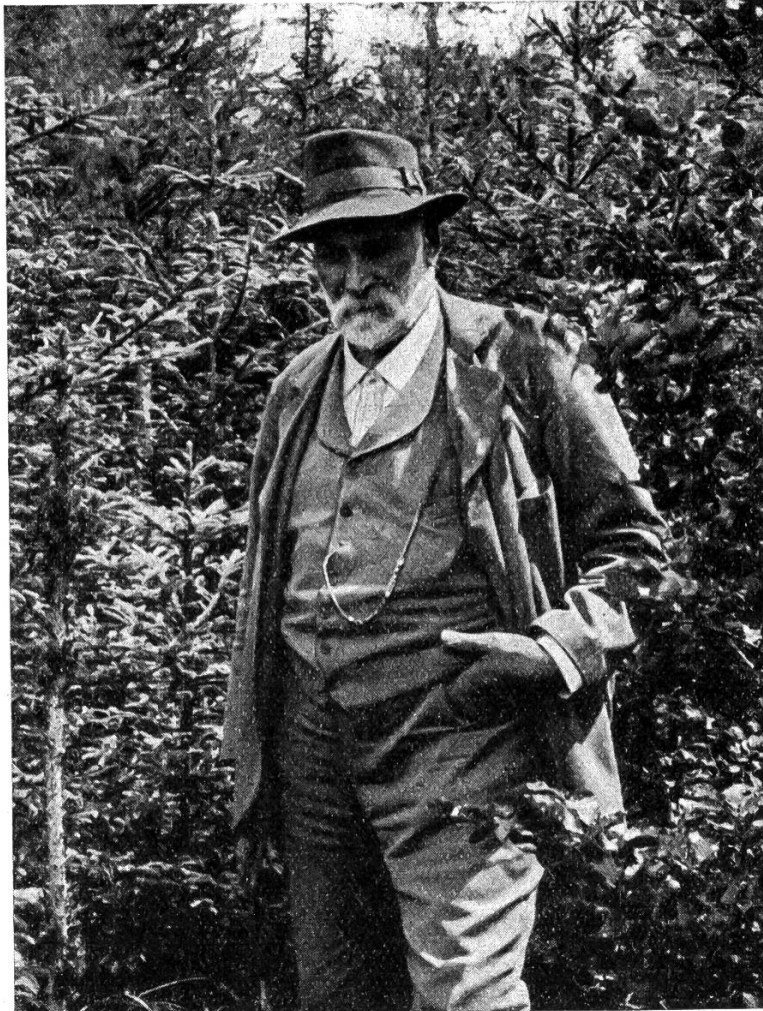
### † Louis Furrer, inspecteur forestier d'arrondissement.

Le 14 novembre 1926 est décédé, après une courte maladie, à Breitenbach dans le canton de Soleure, M. Louis Furrer, ancien inspecteur forestier d'arrondissement, à l'âge de 76 ans. Ayant débuté en 1876 dans l'administration forestière, il aura ainsi exercé sa fructueuse activité pendant un demi-siècle.

Né le 18 novembre 1850, à Bolken (Soleure), il entre à l'École forestière de Zurich en 1869 et en reçoit le diplôme de forestier en 1871.

Après sa sortie de l'École, il ne trouve pas d'occupation forestière; aussi se consacre-t-il pendant quelques années à des travaux de géomètre dans son canton; il acquiert le brevet de géomètre et procède au levé du cadastre de quelques communes soleuroises.

De 1876 à 1881, le défunt gère l'arrondissement forestier de Thierstein. Sur ces entrefaites, survient la réduction du nombre des arrondis-



Louis Furrer, inspecteur forestier d'arrondissement  
18 novembre 1850 jusqu'au 14 novembre 1926

sements soleurois de 9 à 5; il en fut une de victimes, et dut chercher à nouveau son gagne-pain en se consacrant à l'arpentage. En 1888, enfin, il devient inspecteur forestier de l'arrondissement de Dorneck-Thierstein qu'il ne quittera qu'à sa mort.

Le défunt a été un zélé constructeur de chemins, ce dont les forêts publiques de son arrondissement ont grandement bénéficié. Il a fait preuve dans ce genre de travaux de réelles aptitudes.

Depuis longtemps, les revisions de plans d'aménagement dans le

canton de Soleure ont lieu régulièrement, tous les 10 ans, et elles comprennent un dénombrement presque complet des peuplements. M. Furrer a contribué activement à obtenir ce beau résultat tout à l'honneur de son canton. De même, il s'est efforcé d'augmenter l'étendue des forêts domaniales de son arrondissement. C'est grâce à lui, en particulier, que la forêt domaniale de Beinwyl, autrefois un petit boqueteau, est devenue un massif étendu, bien arrondi et en pleine production.

Mais c'est surtout dans la gestion des forêts communales que M. Furrer a donné sa mesure. A la place des maigres peuplements surexploités, traités par la coupe rase, tels qu'on les rencontrait il y a 30 et 40 ans, ce sont maintenant des futaies en plein rendement, au matériel riche et bien traitées, qui laissent reconnaître l'activité du sylviculteur compétent et amoureux de son art.

Qui ne se souvient, parmi les membres de la Société forestière suisse, de cet homme jovial, de ce robuste et beau vieillard ? Il était de toutes nos réunions ou manifestations et avait grand plaisir à suivre ses jeunes collègues pour lesquels il fut toujours un aimable conseiller. Il eut le culte de l'amitié et adorait s'entretenir avec ses camarades de questions du métier.

En 1922, M. Furrer avait pris sa retraite; il n'en continua pas moins de travailler toujours et de s'intéresser à tout ce qui se rapporte à la forêt.

Les forestiers suisses conserveront de ce cher collègue disparu le meilleur souvenir. Nous exprimons à la famille du défunt notre respectueuse sympathie, en particulier à son fils, Monsieur l'inspecteur forestier en chef du canton de Soleure.

(Traduit d'un article —y. de la *Zeitschrift*.)

---

## COMMUNICATIONS.

---

### Deux incendies de forêts dans les Grisons.

Pendant l'été 1926, les forêts grisonnes ont eu à souffrir de deux incendies qui, grâce aux mesures énergiques prises immédiatement, ont pu être circonscrits et ramenés à de faibles dimensions. Mais sans une intervention rapide, ils auraient revêtu un caractère de réelle gravité. M. *Krebs*, stagiaire forestier à Samaden, a bien voulu nous adresser à ce sujet un long rapport pour lequel nous le remercions cordialement et duquel nous extrayons les renseignements suivants :

*Incendie dans la forêt « Müssellas », à la commune de Bevers (Engadine).* Le mardi 20 juillet, vers 4 heures de l'après-midi, les habitants de Bevers purent observer un fort dégagement de fumée sur le flanc droit de la vallée, dans les pentes boisées du Munt Müssellas (1960 m